

# Présentation au Comité spécial sur la réforme électorale

---

En tant que citoyen canadien sans expérience particulière en politique ou en droit, j'ai dû prendre le temps de m'informer sur les divers enjeux relatifs à l'initiative de la réforme électorale, qui est actuellement étudiée par le Comité spécial sur la réforme électorale. Après toutes ces recherches, j'en suis arrivé à quelques conclusions qui sous-tendent dorénavant ma propre opinion sur le sujet et qui feront l'objet de cette présentation au comité.

## Importance :

---

Au cours de ma vie adulte au Canada (j'ai 61 ans), j'ai rarement pu profiter de la démocratie au niveau fédéral étant donné que mon vote n'a pratiquement jamais compté. En effet, comme je ne vote pas pour le candidat gagnant de ma circonscription, mon vote n'est représenté d'aucune façon proportionnelle dans la composition du Parlement. Cette longue incohérence entre le soutien populaire pour un parti et la composition parlementaire, la prédominance du vote stratégique et d'autres pratiques indésirables sont la preuve que mon expérience est la règle plutôt que l'exception.

De plus, je suis outré de savoir que notre système actuel permet à un parti de former une majorité gouvernementale alors qu'il récolte moins de la moitié des votes. L'histoire a montré qu'avec une participation électorale faible, un parti disposant de l'approbation explicite de seulement 26 % des électeurs admissibles peut devenir majoritaire. Il peut ainsi apporter des changements graves au pays à long terme en toute impunité alors que l'opposition, impuissante, proteste à l'écart. La démocratie est reléguée aux oubliettes dans notre système.

En cette absence de démocratie, la réforme électorale est la question la plus importante que le Canada doit affronter : non seulement parce que la démocratie est l'une de ses traditions les plus chères, mais aussi parce que ses politiciens auront besoin d'un soutien démocratique plus fort que jamais lorsqu'ils devront prendre des décisions de plus en plus complexes et importantes.

## Mode de scrutin privilégié :

---

Selon moi, le système mixte avec compensation proportionnelle est la meilleure solution pour remplacer notre système électoral actuel totalement dépassé.

Avec cette approche, nous conservons les aspects positifs de la représentation des élus régionaux tout en réglant le problème des votes perdus. Ainsi, nous évitons les modes de scrutin complexes à plusieurs passages que la plupart des personnes ne comprendront pas, nous représentons proportionnellement le premier choix des électeurs et évitons les circonscriptions plurinominales requises par la représentation proportionnelle « pure », qui obstruent d'ailleurs le Parlement. Comme le système mixte avec compensation proportionnelle est celui qui ressemble le plus à notre système actuel, la transition se ferait plus naturellement partout dans l'ensemble du pays.

Je suis tout à fait contre le système de scrutin préférentiel, où l'électeur doit indiquer ses choix par ordre de préférence. Je ne veux pas que mon deuxième choix soit celui qui me représente au Parlement, et encore moins mon troisième choix. Je tiens à ce que mon premier choix le soit, aussi mineur soit-il comparativement aux préférences des autres électeurs. Seul le système mixte avec compensation proportionnelle permet d'y arriver tout en conservant les meilleurs aspects du système actuel.

### Listes ouvertes et fermées de parti :

C'est avec prudence que je privilégie la liste fermée des membres du parti attirés au Parlement pour compléter la représentation proportionnelle dans le cadre du système mixte avec compensation proportionnelle. J'utilise le terme « prudence » parce que je crois qu'il est dans l'intérêt à long terme des partis politiques d'attirer activement les meilleurs candidats et de les ajouter aux listes. Quant à l'intérêt à court terme, les directions des partis pourraient être tentées d'utiliser les listes des non-élus comme plateforme pour avantager les valets du parti et les personnes envers qui elles sont redevables et pour enrichir leurs fonds de retraite; de la même manière que certains perçoivent maintenant le sénat canadien : un dépôt politique.

De plus, j'aimerais ne pas devoir élire les représentants et les membres régionaux à partir d'une liste de parti. Je préférerais donc une liste fermée pendant cinq ans, après quoi une étude indépendante évaluerait le succès ou l'échec d'une telle approche. De cette façon, les preuves d'abus des partis dans le cadre de la méthode de la liste fermée pourraient entraîner l'adoption de la liste ouverte, où il faudrait également fournir une liste des candidats.

### Vote obligatoire ou facultatif :

Les gouvernements présument souvent que les citoyens ne votant pas soutiennent implicitement leur autorité et leurs politiques. Même si c'est rarement le cas, on ne connaît jamais la véritable situation étant donné qu'aucun suivi n'est effectué pour connaître les préférences des non-votants. Pourquoi les électeurs admissibles ne votent-ils pas? L'indifférence, l'ignorance, une absence de choix, aucun de ces choix? Voilà une question importante. Je crois fermement que la démocratie dans notre pays est très importante et que la loi devrait obliger tous les citoyens admissibles à voter; il faudrait imposer des amendes modérées dans des situations de non-conformité et établir des raisons acceptables dans de tels cas (p. ex. : maladie justifiée, incapacité mentale, etc.).

Toutefois, une telle obligation serait inappropriée si deux options supplémentaires n'étaient pas ajoutées sur les bulletins de vote : « aucun choix » et « n'importe quel choix ». Avec les choix normaux des candidats, ces deux options offrent aux électeurs toutes les solutions possibles pour que l'obligation de voter soit juste. Sans elles, les électeurs seraient forcés de voter et court-circuiteraient l'objectif du processus électoral en bâclant les bulletins, ce qui nous ramènerait exactement au point de départ du vote facultatif.

Enfin, l'obligation de voter soulignerait l'importance de ce droit et encouragerait les électeurs admissibles à prendre plus au sérieux leur devoir démocratique.

### Seuil d'âge de voter :

De plus en plus, les gouvernements prennent des décisions qui touchent des générations de Canadiens n'ayant pas encore l'âge de voter. Citons quelques exemples : engager des dépenses qui entraînent un déficit immédiat pour atteindre les objectifs actuels, mais qui génèrent des dettes que les futures générations devront rembourser et assumer; conclure des accords

commerciaux qui toucheront les futures générations pendant de nombreuses années; approuver des projets à long terme, comme des pipelines, qui auront d'importantes répercussions futures pour les citoyens de demain; ou approuver l'extraction du capital naturel du pays sans prendre les mesures de protection environnementales nécessaires, laissant les résidus aux générations futures. De nos jours, les jeunes sont de plus en plus pointus et branchés. Il est temps que notre système électoral en tienne compte.

Cependant, les nouveaux et jeunes électeurs ont besoin d'étudier le processus électoral plus en profondeur avant de pouvoir voter, et ils ont également besoin d'obtenir de meilleures sources d'information objective sur les enjeux courants. En fait, nous avons tous besoin de meilleures sources d'information objective. Comme elle est un véhicule idéal pour cette tâche, la Société Radio-Canada pourrait faire un meilleur travail à cet égard.

C'est pourquoi je soutiens la baisse de l'âge de voter à 16 ans, à condition que soient fournis des compléments éducatifs et informationnels.

### **Admissibilité électorale :**

---

L'âge et la citoyenneté ne devraient pas être les seuls critères pour déterminer l'admissibilité électorale. En effet, les détenus dans les systèmes correctionnels y sont parce qu'ils ont enfreint les règles de la société d'une manière quelconque; les privilèges qu'ils ont dans la société devraient donc leur être retirés jusqu'à ce qu'ils aient remboursé leur dette. C'est pourquoi je trouve incompréhensible qu'ils aient le droit de voter.

### **Candidats indépendants :**

---

Dans le cadre du système mixte avec compensation proportionnelle, je ne vois pas pourquoi les candidats indépendants ne pourraient pas se présenter aux élections régionales, tout comme ils le font aujourd'hui. S'ils gagnent, ils ont leur place au Parlement. Les électeurs votant pour ces candidats ne voteraient pas pour les candidats sur la liste si les procédures pour les listes ouvertes étaient en place.

### **Approbation de la réforme électorale :**

---

On parle beaucoup de la façon dont la réforme recommandée par le Comité spécial devrait être ratifiée. Je ne crois pas qu'un référendum ou une autre forme de plébiscite soit nécessaire ou souhaitable. En effet, de nombreux électeurs ne prendront pas la peine de s'informer sur les enjeux ou les détails et voteront contre la réforme par paresse réfractaire aux risques. Nous avons pu le constater en Ontario il y a quelques années, lorsque les citoyens ont dû se prononcer sur une réforme électorale lors d'une élection générale. N'étant ni informés ni intéressés, ils ont voté contre ladite réforme. Je ne veux pas perdre cette dernière occasion en raison du plus petit dénominateur commun.

De plus, je ne crois pas qu'il est judicieux de former le comité de la réforme avec les députés actuellement en poste étant donné que c'est notre système électoral défaillant et obsolète qui a déterminé la composition actuelle du Parlement.

Idéalement, un comité de la réforme devrait être constitué d'un vaste échantillon de tous les principaux partis (sans qu'un d'entre eux domine) ainsi que d'un vaste échantillon du public et des universitaires en sciences politiques.

Enfin, je ne crois pas qu'il serait convenable que le Parlement modifie les recommandations de ce comité impartial ou qu'il en accepte quelques-unes, mais d'autres pas. Le Parlement doit voter sur les recommandations du comité, comme ce dernier les a soumises.

### **Rendement de la réforme électorale :**

---

Nous avons dû attendre beaucoup trop longtemps pour une réforme électorale; par conséquent, les Canadiens ont perdu de nombreuses années de démocratie renforcée. Dans le cadre du processus de réforme actuel, nous devons instaurer la tenue officielle et continue d'un examen sur l'efficacité et le rendement électoral. L'évolution de notre démocratie ne doit pas être un événement exceptionnel, mais plutôt un exercice continu d'amélioration. La vie moderne avance à une vitesse toujours plus fulgurante et nous ne pouvons pas nous permettre de ralentir la cadence pour un autre siècle avant de revenir sur la question de la réforme électorale.

À mon avis, le comité spécial devrait étudier les réformes actuelles après les prochaines élections générales de niveau fédéral et tous les dix ans par la suite.

Je crois que le même processus devrait également être appliqué à la réforme parlementaire. Voilà un autre aspect de notre démocratie qui souffre d'une obstruction temporelle depuis plusieurs années.